



GRAND CONSEIL

Interpellation - 23_INT_135 - Martine Gerber et consorts au nom Groupe des Vert.e.s - Canons à neige, quelle viabilité économique pour ce projet ?

Texte déposé :

Canons à neige, quelle viabilité économique pour ce projet ?

Le 6 août 2023, prenait fin une enquête publique sur les communes de Leysin^[1] et Ormonts-Dessous^[2] concernant un projet d'enneigement artificiel prévu dans les stations de Leysin et des Mosses, comprenant l'installation de plus de 170 canons à neige lesquels nécessitent la pose de quelques 22 km de conduites à travers les alpages et le pompage 250 000m³ d'eau au lac de l'Hongrin.

Ce projet énergivore d'enneigement artificielle est d'un autre temps, du point de vue énergétique, climatique, environnemental, social et économique.

Il enfreint aujourd'hui les principes les plus élémentaires en matière de politique climatique, principes acceptés dans les urnes en juin dernier dans le cadre de l'initiative populaire « pour la protection du climat ^[3] » pour atteindre la neutralité carbone et la préservation de la biodiversité.

Notre canton mène une politique climatique active, le Plan climat vaudois est explicite : il renforce l'accompagnement aux communes ainsi que la protection de la biodiversité par la réalisation d'un plan sectoriel d'infrastructures écologique.

Un crédit cadre de 50 mio de francs a été voté par notre parlement en juin dernier, pour soutenir une transition vers un tourisme 4 saisons dans les stations de montagne du canton, orienté vers la durabilité.

La nouvelle loi sur l'énergie, dont l'avant-projet vient d'être mis en consultation, prévoit des mesures importantes de soutien pour réaliser des économies d'énergie, efficaces et durables.

Les balises pour tenter de sortir de la crise énergétique et climatique sont posées. Ce projet d'enneigement artificiel va clairement à contre-sens. Dans ce nouveau contexte, la quantité d'énergie nécessaire à sa réalisation ainsi qu'à son fonctionnement pose un problème de partage des ressources (eau, électricité, espace) à une époque où la population et les entreprises sont appelées à une certaine

sobriété, en particulier durant les mois d'hiver. De ce fait, la viabilité économique du projet lui-même est en jeu.

Le promoteur lui-même reconnaît que ce projet est dépassé[4]. La conseillère d'Etat, Mme Isabelle Moret, cheffe du DEIEP et M le Conseiller Vassilis Venizelos, chef de la DJES l'admettent également publiquement[5] [6].

La presse a du reste largement relayé ce sujet et s'en est fait porte-parole au travers de nombreux articles et émissions[7].

Un collectif de citoyens et citoyennes de Leysin et alentour, opposant.e.s au projet, c'est constitué pour réfléchir aux questions de l'avenir des localités de montagne, non seulement celle du développement du tourisme, mais aussi celle de la vie quotidienne des habitant.e.s.

Un nombre très élevé d'oppositions a été adressé aux communes, témoignant de la sensibilité et d'une prise en considération de la réalité climatique par la population.

Les alpagistes n'ont évidemment pas besoin de canons à neige pour mener à bien leur travail et prétendre sans fondement que ce projet pourrait soutenir l'agriculture est fallacieux.

Aujourd'hui, ce projet n'est plus compatible avec la Constitution vaudoise, notamment l'art 6, al a,c,d qui précise les buts de l'état sur le plan social et environnemental.

Le temps est compté. Nous sommes responsables de réorienter sans délai ce type de projet dépassé dans le but d'allouer les sommes engagées conformément aux dispositions prises par le peuple et le monde politique.

Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- ***Dans un contexte d'accélération du réchauffement climatique (particulièrement rapide dans les Alpes avec une hausse des températures qui ne permettrait pas aux canons à neige de fonctionner) et de hausse des limites d'enneigement, comment le Conseil d'Etat peut-il garantir et contrôler la viabilité de ce projet sur le plan économique, selon l'art 4 et 6 du Règlement d'application de la loi sur l'appui au développement économique (RLADEPE) ?***
- ***Quels sont les délais, pour le promoteur, pour obtenir les crédits-cadre LADE votés en 2019 par le Grand Conseil ? Et cas échéant, en cas d'échec du projet, le Conseil d'Etat peut-il envisager de réallouer ce crédit non dépensé aux tourismes 4 saisons (Vivaldi) ?***
- ***En cas de validation du projet, le Conseil d'Etat est-il en mesure de garantir un approvisionnement en ressources (électricité, eau) suffisant notamment pour les hivers à venir, compte tenu de la crise énergétique et de la pénurie d'eau attendue, à la population concernée ?***

[1] avis d'enquête Camac 225535

[2] avis d'enquête Camac 225539

[3] Initiative pour la protection du climat, (contre-projet de l'initiative pour les glaciers) » adoptée par le peuple le 18 juin 2023

[4] RTS Forum du 28 juillet 2023, Armon Cantieni

[5] NZZ du 5.8.22 et le Temps du ...

Riviera Chablais votre région
N° 118 | Du 23 au 29 août 2023

[6] Riviera Chablais votre région N° 118 | Du 23 au 29 août 2023

[7] Radio Chablais du 28 08 23

RTS La Matinale / 1 min. / le 27 juillet 2023

24h du 24 07 23 et du 30 07 23

Le Temps du 26 07 23

La NZZ du 5.8 23

RTS Forum du 28 07 23

La Liberté du

20 minutes du 18.07 23

Bick du 10.08 23

Riviera Chablais votre région
N° 118 | Du 23 au 29 août 2023

Conclusion : Souhaite développer

Cosignatures :

1. Alberto Mocchi (VER)
2. Cendrine Cachemaille (SOC)